



À
l'avant-plan
depuis
50 ans

RÉSEAU SPÉCIAL

Volume 38 no 13 - 28 août 2018

POUR QUE LE FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ DEMEURE UN FONDS DE TRAVAILLEURS.

Consoeurs, Confrères,

Depuis sa création, le Fonds de solidarité FTQ est composé majoritairement de syndicalistes provenant de la FTQ. Depuis la mise en œuvre des nouvelles règles de gouvernance, il n'est plus acquis que la FTQ soit majoritaire au conseil d'administration. **SI VOUS AVEZ À CŒUR QUE LE FONDS DE SOLIDARITÉ DEMEURE UN FONDS DE TRAVAILLEURS, IL EST PRIMORDIAL D'EXERCER VOTRE DROIT DE VOTE** à l'occasion de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra le **29 septembre** prochain. Tous les actionnaires ont récemment reçu l'avis de convocation pour l'assemblée annuelle ainsi que le bulletin de procuration s'ils ne peuvent être présents.

De façon à faire valoir les intérêts des actionnaires syndiqués, la FTQ, ainsi que le SCFP-1500, recommandent les trois candidatures suivantes :



- KATERI LEFEBVRE
- ANOUK COLLET
- LOUISE CHABOT

Considérant l'importance de garder le Fonds de solidarité **un fonds de TRAVAILLEURS** pour les **TRAVAILLEURS**, nous vous demandons de **voter en grand nombre** pour les dirigeantes et dirigeants syndicaux, administrateurs du [FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ](#).

VOICI LA PROCÉDURE À SUIVRE POUR FAIRE VALOIR VOS CHOIX

Les actionnaires qui ne peuvent assister à l'assemblée peuvent voter par procuration avant le 29 septembre, soit en ligne www.cstvotemaprocuration.com, soit par téléphone, par la poste ou par télécopieur. Le numéro de téléphone pour voter est le 1 888-489-7532, vous aurez besoin de votre numéro de contrôle à 13 caractères qui se trouve au recto de votre procuration. Pour des informations supplémentaires n'hésitez pas à communiquer avec le service aux actionnaires au 514 383-8383.

Vous pouvez aussi remettre, **avant le 28 septembre à 12 h**, votre formulaire de procuration au fondé de pouvoir de votre choix (ex.: votre responsable local, le président de votre syndicat local, etc.) pour que cette personne exerce votre droit de vote lors de l'assemblée. Cette personne doit être présente à l'assemblée. S'il n'y a pas de désignation de fondé de pouvoir, les procurations reçues seront attribuées à parts égales à Robert Parizeau, président du Fonds, et à Daniel Boyer, président de la FTQ et premier vice-président du CA du Fonds.

PRÉCISIONS

Lors de la procédure du vote par téléphone, en 2^e étape, il vous sera demandé de voter en faveur des administrateurs suivants: Christine Beaubien, Michèle Colpron, Denis Labrèche, Robert Parizeau, Jean-Claude Scraire, Claude Séguin, Pierre-Maurice Vachon ou de vous abstenir.

Aussi, en 3^e étape, il vous sera demandé de voter en faveur de la nomination des firmes Deloitte S.E.N.C.R.L/S.R.L et Raymond Chabot Grant Thornton ou de vous abstenir.

Sachez que ces votes sont aussi importants. Chaque candidat nommé doit recevoir un minimum de 60 % en faveur sinon le Fonds demandera au candidat qui n'aura pas obtenu ce minimum de se retirer du conseil d'administration et un autre candidat sera élu.

La direction du Fonds de solidarité FTQ ainsi que le SCFP-1500 recommandent de voter en faveur de tous les candidats proposés dans le conseil d'administration et en faveur de la nomination des firmes ci-dessus mentionnées.